

Commune de BASTIA (HAUTE CORSE) 20200

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 25 juillet 2019

Suivant acte reçu par Maître Céline BRONZINI de CARAFFA, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle «Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 1, rue Luigi Giafferi ,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Identité du requérant

Monsieur Gérard Paul Emile CARDINALI, époux de Madame Anne-Marie GRANGEMAR-GERBAY, demeurant à PARIS (75015) 39 rue Saint Lambert.

Né à BASTIA (20200) le 30 août 1948.

Désignation des Biens :

Sur le territoire de la commune de BASTIA (HAUTE-CORSE), 11 Rue Campanari.

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un immeuble élevé, savoir:

- Côté 11 Rue Campanari : d'un rez-de-chaussée, trois étages, le quatrième étage étant mansardé.
- Côté Place Dominique Vincetti : d'un rez-de-chaussée, un entresol, quatre étages et greniers au-dessus mansardés.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AO	275	RUE CAMPANARI	00 ha 01 a 05 ca

Désignation des BIENS :

Lot numéro vingt-six (26)

Une salle de bains située entre le troisième et le quatrième étage.
Et une quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt-sept (27)

Un W.C. situé au quatrième étage à droite en arrivant sur le palier.
Et une quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

CPX

Lot numéro vingt-huit (28)

Une cuisine située directement sous le toit, au niveau des greniers, à laquelle on accède par une petite volée d'escaliers partant du palier du quatrième étage.

Et une quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro vingt-neuf (29)

Des greniers auxquels on accède par un petit escalier situé dans le lot numéro 28.

Et une quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr

Pour avis

Maître Céline BRONZINI de CARAFFA


Maître Céline BRONZINI de CARAFFA
Notaire au sein de
la SCP BRONZINI de CARAFFA - LEANDRI
1 rue Luiggi Giafferi
20200 BASTIA